



FAQ : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ACHETER DES TENUES « SANS SPFA »

QUE SONT LES SPFA ET POURQUOI SONT-ELLES DANGEREUSES?

Les SPFA (substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques) sont un grand groupe de substances chimiques qui ne se trouvent pas dans la nature. Connues pour la solidité de leur lien carbone-fluorure, elles ne se dégradent pas facilement dans l'environnement ou le corps humain, ce qui leur permet de s'accumuler avec le temps – et leur vaut la désignation de « produits chimique éternels ».

Les SPFA ont été couramment utilisés dans la fabrication de produits industriels et de consommation, y compris les tenues protectrices des pompières et pompiers. Des études ont indiqué le rapport entre les SPFA et de nombreux effets négatifs sur la santé, y compris le cancer. À mesure que le corpus de preuves scientifiques augmente, l'inquiétude au sujet des risques que les SPFA font courir aux pompières et pompiers et au public augmente aussi.

QUE SONT LES AGENTS IGNIFUGES ET POURQUOI SONT-ILS DANGEREUX?

Les agents ignifugés sont des produits chimiques ajoutés à des tissus pour retarder la propagation du feu. Des agents de l'une des catégories de ces agents, soit les agents ignifugés halogénés – qui comprennent des composés bromés tels que le DBDPE – ont été utilisés dans certaines membranes étanches « sans SPFA » pour répondre aux exigences des tests de rendement de la NFPA.

Comme les SPFA, les agents ignifugés ne se trouvent pas dans la nature, peuvent s'accumuler dans le corps humain et sont associés à de graves risques pour la santé, y compris le cancer, la perturbation hormonale et des effets sur le développement. Certains, tels que le décaBDE (BDE-209), ont déjà été interdits dans d'autres produits de consommation. Malgré ces risques, les fabricants ne sont pas tenus de divulguer tous les agents ignifugés que comprend l'EPI des pompières et pompiers, ce qui rend les tests indépendants et la pleine transparence indispensables.

QU'EST LE DBDPE ET POURQUOI EST-IL DANGEREUX?

Le DBDPE (décabromodiphényléthane) est un agent ignifuge bromé qui est employé dans certaines des nouvelles tenues d'intervention commercialisées comme étant « sans SPFA ». Il a été adopté en tant que produit de remplacement du décaBDE, reconnu toxique, qui doit cesser d'être utilisé de façon échelonnée.

Le DBDPE a une structure moléculaire et un profil de toxicité qui ressemblent à ceux du décaBDE. Bien que le DBDPE soit inscrit à la liste des substances d'usage restreint de la NFPA, il est encore appliqué intentionnellement à certaines membranes étanches qui ne sont pas conformes à la norme 1970 de la NFPA. Des tests ont révélé que le DBDPE peut migrer de la membrane étanche à la doublure thermique avec le temps, ce qui risque d'accroître le risque d'exposition des pompières et pompiers portant la tenue ainsi ignifugée.

QU'EST-CE QU'UNE « SUBSTITUTION REGRETTABLE »?

Il y a substitution regrettable quand un produit chimique nuisible (comme une SPFA) est remplacé par un autre également dangereux (comme les agents ignifugés halogénés). Pareille substitution ne réduit pas le risque – elle remplace simplement le produit toxique auquel les gens risquent d'être exposés par un autre.

L'EPI DES POMPIÈRES ET POMPIERS N'A-T-IL PAS TOUJOURS ÉTÉ FAIT AVEC DES AGENTS IGNIFUGES HALOGÉNÉS?

Non. Les fabricants n'ont pas tous utilisé des agents ignifugés halogénés dans l'EPI des pompières et pompiers.

L'EPI peut être contaminé à l'agent ignifuge par suite d'expositions répétées sur les lieux d'incendie et cet agent peut s'accumuler dans les trois couches de l'EPI avec le temps. Les concentrations découlant de l'utilisation intentionnelle dans la fabrication sont trois fois plus élevées que celles qui découlent de la contamination sur les lieux d'incendie.



FAQ : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ACHETER DES TENUES « SANS SPFA »

Dernièrement, certaines tenues ont été délibérément traitées à l'aide d'agents ignifuges tels que le DBDPE aux fins des tests de rendement de la NFPA. Ces traitements ne sont pas toujours divulgués, et les nouveaux agents ignifuges peuvent comporter des risques semblables à ceux des ignifuges dont l'utilisation doit déjà être éliminée progressivement.

QUAND LA LISTE DES SUBSTANCES D'USAGE RESTREINT ENTRERA-T-ELLE EN VIGUEUR?

La norme 1970 de la NFPA – qui crée une liste des substances d'usage restreint limitant l'utilisation des SPFA et d'autres produits chimiques dangereux dans l'EPI – n'entrera en vigueur que le 18 septembre 2025, et les fabricants pourront continuer à vendre les tenues existantes jusqu'au 18 mars 2026. Cela laisse une période critique pendant laquelle les pompières ou pompiers pourraient acheter à leur insu des tenues contenant des SPFA ou d'autres substances dangereuses telles que le DBDPE.

POUVONS-NOUS NOUS FIER AUX DÉCLARATIONS SELON LESQUELLES LES TENUES SONT SANS SPFA OU NON TOXIQUES?

Non. Les allégations des fabricants ne devraient jamais être acceptées aveuglément. Aux fins de l'achat de tenues, l'AIP recommande d'exiger une preuve de conformité à la norme 1970 de la NFPA – y compris la liste des substances d'usage restreint qu'elle prévoit – et une attestation d'une organisation indépendante d'attestation de substances d'usage restreint. À la réception de tenues nouvellement acquises, les affiliés devraient collaborer avec leur service d'incendie pour que des tests indépendants confirment les allégations. Les services d'incendie devraient demander une copie du rapport de certification découlant du supplément de la norme OEKO-TEX 100 sur l'EPI et les matériaux de l'EPI (ou son équivalent).

EST-IL VRAI QUE LES TENUES SANS SPFA NE COMPORTENT PAS DE RISQUE?

Non. Bien que certaines tenues commercialisées en tant que « sans SPFA » ne contiennent pas de produits chimiques fluorés, elles peuvent contenir d'autres substances dangereuses – y compris des agents ignifuges bromés utilisés intentionnellement.

Une étude sur des membranes étanches « sans SPFA » a révélé des teneurs en ignifuges bromés 19 fois supérieures aux teneurs en SPFA qu'on trouve dans les membranes étanches classiques qu'elles sont censées remplacer. Faute d'une pleine divulgation des éléments chimiques, il est impossible de confirmer qu'une nouvelle tenue est vraiment plus sécuritaire que l'ancienne.

QUELLES QUESTIONS DOIS-JE POSER QUAND J'ÉVALUE DES TENUES?

Communiquez avec le fabricant ou le fournisseur avant de prendre une décision d'achat. Posez des questions précises et demandez de la documentation.

Voici certaines des principales questions à poser :

- La tenue est-elle conforme à la norme 1970 de la NFPA?
- La tenue contient-elle des SPFA?
- La tenue contient-elle des agents ignifuges quelconques?
- La tenue contient-elle d'autres agents de traitement chimique et, dans l'affirmative, quels sont-ils?
- Les matériaux ou les agents de traitement chimique ont-ils fait l'objet de tests de toxicité pour les humains?
- Dans l'affirmative, les résultats ont-ils été publiés dans une revue scientifique à comité de lecture?
- Pouvez-vous présenter intégralement les résultats de ces tests?

QUE FAIT L'AIP DANS CE DOSSIER?

L'AIP mène ses propres recherches avec des scientifiques de confiance pour évaluer les tenues indépendamment. De plus, elle s'efforce d'obliger les fabricants à rendre des comptes, d'exiger une pleine transparence et de s'assurer que ses membres puissent prendre des décisions éclairées.